



République Française  
VILLE DE DESCARTES

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption

DIA03711524H0045

N°DEC-20240930-AGC-50

OooOooO

**Le Maire de Descartes,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 30/08/2024 par Me Tanguy PAULMIER, notaire à Descartes.

### DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 48 avenue François Mitterrand à DESCARTES, cadastré AY 124 et 125.

OooOooO

Fait à Descartes le 30/09/2024  
Publiée le 03/10/2024

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Joël MOREAU

